



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 10
1^{er} décembre 2022

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président
Manuel Vinet, Maxence Desmas, Jérémy Jannault
Assiste : Isabelle Perrette

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 09 du 23.11.2022.

2. Festival Foot U13 « Pitch » Masculin

Deuxième tour (10 décembre 2022) : 96 équipes sont engagées réparties en 32 groupes de 3 équipes répartis sur 16 sites.

La répartition et la numérotation est en cours de préparation par la Commission.

1re rotation H : 0 (Durée des rencontres : 30mn)

Poule A : 1 contre 2

Poule B : 4 contre 5

2e rotation H : +35 min (Durée des rencontres : 30mn)

Poule A : 1 contre 3

Poule B : 4 contre 6

3e rotation H : +1h10 min (Durée des rencontres : 30mn)

Poule A : 2 contre 3

Poule **B** : 5 contre 6

Fin de plateau : +1h45 min

A l'issue du plateau,

Sont qualifiées pour le 3^e tour du Festival Foot U13 : 2 premiers de chaque groupe sur 3 soit 64 équipes. Les 32 autres équipes sont « basculées » en Challenge Espoirs Crédit Agricole U13.

Les horaires de début de plateau sont indiqués sur le site Internet (rubrique EPREUVES puis FOOT D'ANIMATION/LOISIR) en fonction des desiderata des clubs d'accueil.

Le club d'accueil est en charge à l'issue du plateau :

- Saisir les résultats des rencontres jouées sur ses installations
- **Scanner la feuille de résultat et toutes les feuilles de composition** dans un fichier .PDF à renvoyer via Footclubs sur l'outil FAL **au plus tard le lundi soir.**

En cas de problème, le secrétariat à contacter : iperrette@foot44.fff.fr

- **Finale départementale**

Une réunion de préparation a été organisée ce mardi 29 novembre 2022 avec les différents services du District et le Président de la Commission concernant l'organisation de la finalité départementale prévue le 8 avril 2023.

3. Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 Masculin

- **Niveau 1**

Deuxième tour (10 décembre 2022) : 96 équipes sont engagées réparties en 32 groupes de 3 équipes répartis sur 16 sites.

La répartition et la numérotation est en cours de préparation par la Commission.

1re rotation H : 0 (Durée des rencontres : 30mn)

Poule **A** : 1 contre 2

Poule **B** : 4 contre 5

2e rotation H : +35 min (Durée des rencontres : 30mn)

Poule **A** : 1 contre 3

Poule **B** : 4 contre 6

3e rotation H : +1h10 min (Durée des rencontres : 30mn)

Poule **A** : 2 contre 3

Poule **B** : 5 contre 6

Fin de plateau : +1h45 min

A l'issue du plateau,

Sont qualifiées pour le 3^e tour du Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 – Niveau 1 : 2 premiers de chaque groupe sur 3 soit 64 équipes. Les 32 autres équipes sont « basculées » en Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 – Niveau 2.

Les horaires de début de plateau sont indiqués sur le site Internet (rubrique EPREUVES puis FOOT D'ANIMATION/LOISIR) en fonction des desiderata des clubs d'accueil.

Le club d'accueil est en charge à l'issue du plateau :

- Saisir les résultats des rencontres jouées sur ses installations
- **Scanner la feuille de résultat et toutes les feuilles de composition** dans un fichier .PDF à renvoyer via Footclubs sur l'outil FAL **au plus tard le lundi soir.**

- **Niveau 2**

La Commission finalise l'organisation du niveau 2.

Deuxième tour (10 décembre 2022) : 140 équipes sont engagées réparties en 35 groupes de 4 équipes répartis sur 35 sites.

La répartition et la numérotation est en cours de préparation par la Commission.

1^{re} rotation H : 0 (Durée des rencontres : 20mn)

1 contre 2 et 3 contre 4

2e rotation H : +25 min (Durée des rencontres : 20mn)

1 contre 3 et 2 contre 4

3e rotation H : +50 min (Durée des rencontres : 20mn)

1 contre 4 et 2 contre 3

Fin de plateau : +1h15 min

A l'issue du plateau,

Sont qualifiées pour le 2^e tour du Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 – Niveau 2 : 2 premiers de chaque groupe sur 4 soit 70 équipes. 64 équipes sont « basculées » en Coupe Foot5 U13

Les horaires de début de plateau sont indiqués sur le site Internet (rubrique EPREUVES puis FOOT D'ANIMATION/LOISIR) en fonction des desiderata des clubs d'accueil.

Le club d'accueil est en charge à l'issue du plateau :

- Saisir les résultats des rencontres jouées sur ses installations
- **Scanner la feuille de résultat et toutes les feuilles de composition** dans un fichier .PDF à renvoyer via Footclubs sur l'outil FAL **au plus tard le lundi soir.**

Rappel concernant la Coupe Foot5 U13 Masculin

64 équipes éliminées en Challenge U13 Crédit Agricole Niveau 2 à l'issue du 10 décembre 2022 entrent en Coupe Foot5 U13 :

- 14 janvier 2023 : 64 équipes
- 4 février 2023 : 16 équipes
- 22 avril 2023 : finalité à 4 équipes

4. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

5. Feuilles de match

- **Renvoi des feuilles de match**

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

- **Feuille de match du 26/11/22 non reçue en date du 01/12/22**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
25429289	U13 D1	Nantes La Mellinet 2	Thouaré Us 2	Relance Thouaré

6. Matchs reportés ou à rejouer

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
25429074	U13 Élite	Guérande St Aubin 1 / Thouaré Us 1	19.11.2022	17.12.2022
25429133	U13 Élite	Orvault Sf 1 / Pont-Château Aos	19.11.2022	07.01.2023
25429377	U13 D2	Missillac 1 / Herbignac St Cyr 1	26.11.2022	17.12.2022
25429547	U13 D3	Paimboeuf Fc Estuaire 1 / St Marc Foot 3	03.12.2022	17.12.2022
25429573	U13 D3	Missillac 2 / Avessac Fégréac Sc 1	26.11.2022	17.12.2022
25429888	U13 D4	Orvault Sf 3 / Thouaré Us 5	19.11.2022	07.01.2023
25394835	U13F à 8	Pont-Château Aos 1 / Gf Orvault 1	26.11.2022	14.01.2023
25395097	U13F à 8	La Chapelle Acc 1 / Gf Pays Noir 1	03.12.2022	14.01.2023
25395352	U13F à 8	Guérande Madeleine 2 / Pornic Foot 1	26.11.2022	14.01.2023
25394841	U13F à 8	Pont-Château Aos 1 / Guérande Madeleine 1	03.12.2022	17.12.2022

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



La secrétaire,
Isabelle Perrette

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 4 U13 Masculin / 2	C	500258	St Nazaire Ump 3	FM 25442472	60335.1 26/11/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	E	518734	Plesse Dresny Es 3	FM 25429815	59419.1 26/11/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	I	580423	Gj Loireauxence Vair 5	FM 25429876	59480.1 26/11/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	M	551545	Nantes Etoile Cens 4	FM 25429935	59540.1 26/11/2022

Type de dossier : Administratif										
Dossier :	20617064	Match :	59480.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe I			630	
Date :	25/11/2022		26/11/2022	547590	Mouzeil Teille Ligne 4	-	580423	Gj Loireauxence Vair 5		
Personne :								Club : 580423 GJ LOIREAUXENCE VAIR		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						01/12/2022	01/12/2022	35,00€
Dossier :	20617072	Match :	60335.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe C			619	
Date :	25/11/2022		26/11/2022	582205	Camoel Presqu'île Fc 3	-	500258	St Nazaire Ump 3		
Personne :								Club : 500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						01/12/2022	01/12/2022	35,00€
Dossier :	20637024	Match :	59585.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe P			633	
Date :	28/11/2022		26/11/2022	509069	La Chevroliere Herba 3	-	502518	Vallet Es 4		
Personne :								Club : 509069 L'HERBADILLA LA CHEVROLLIERE		
Motif :	03	Feuille De Match Mal Remplie						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	58	Non utilisation de la FMI						01/12/2022	01/12/2022	30,00€
Dossier :	20637465	Match :	59419.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe E			624	
Date :	28/11/2022		26/11/2022	580575	Savenay Malville Pfc 6	-	518734	Plesse Dresny Es 3		
Personne :								Club : 518734 ENT.S. DRESNY PLESSE		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						01/12/2022	01/12/2022	35,00€
Dossier :	20637876	Match :	59100.1	Départemental 2 U13 Masculin / 2		Groupe J			594	
Date :	28/11/2022		19/11/2022	548871	La Limouziniere Fclb 1	-	522724	St Herblain Uf 1		
Personne :								Club : 548871 F.C. LOGNE ET BOULOGNE		
Motif :	01	Retard Feuille de Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches						01/12/2022	01/12/2022	15,00€
Dossier :	20637877	Match :	59104.1	Départemental 2 U13 Masculin / 2		Groupe J			594	
Date :	28/11/2022		26/11/2022	548871	La Limouziniere Fclb 1	-	582567	Gj Chaumes Rouans Vu 2		
Personne :								Club : 548871 F.C. LOGNE ET BOULOGNE		
Motif :	74	Non présentation de la tablette pour la FMI						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative						01/12/2022	01/12/2022	40,00€
Dossier :	20639405	Match :	59540.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe M			626	
Date :	29/11/2022		26/11/2022	547525	Nantes Sud 98 2	-	551545	Nantes Etoile Cens 4		
Personne :								Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						01/12/2022	01/12/2022	35,00€
Dossier :	20639688	Match :	59554.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe N			625	
Date :	30/11/2022		26/11/2022	563770	Nantes Sporting Club 3	-	502386	Nantes St Pierre 3		
Personne :								Club : 563770 SPORTING CLUB DE NANTES		
Motif :	01	Retard Feuille de Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches						01/12/2022	01/12/2022	15,00€